

I. Plan de formation des stagiaires PLC2 en Sciences Physiques et Chimiques

Le plan de formation a été élaboré à partir d'un cahier des charges paru le 22 mars 2002

Les grandes lignes de ce plan de formation sont les suivantes :

Le stagiaire doit :

- devenir spécialiste des apprentissages scolaires, *passer de la position de celui qui apprend à celui qui fait apprendre...*
- accéder au statut de fonctionnaire du service public d'éducation. *Il doit, tout à la fois, s'inscrire dans un projet collectif fidèle aux textes officiels et apprendre à exercer ses droits au sein d'une équipe tout en faisant preuve d'initiative pédagogique.*
- prendre en charge la dimension éducative du métier. *La transmission des savoirs, axe essentiel du métier d'enseignant, est inséparable d'une dimension éducative plus large*
- apprendre à connaître et à comprendre la diversité des contextes des réalités scolaires. *Cette découverte du monde scolaire est assurée par d'indispensables mises en situations dans les établissements*

La deuxième année PLC2 se construit sur deux axes :

- ❖ une formation professionnelle d'adultes, *formation disciplinaire et transversale.*
- ❖ Une formation fondée sur l'alternance

Cette formation poursuit l'objectif de faire acquérir au futur enseignant, dans sa mission générale d'éducation les compétences professionnelles de base.

A savoir :

Une capacité à construire, conduire, évaluer et analyser des situations d'apprentissage et d'enseignement.

Les enseignements se répartissent ainsi :

• Préparation et exploitation du stage	27 heures
• Travail sur l'expérimental	20 heures
• Didactique et épistémologie	21 heures
• Relation avec les autres disciplines	12 heures
• Suivi du mémoire	6 heures
• Parties à options	6 heures

II. Les modalités de mise en œuvre du plan de formation

- **Un stage en responsabilité**, 4 à 6h toute l'année, encadré par un conseiller pédagogique tuteur
- **Un stage de pratique accompagnée** 8 semaines de décembre à février, encadré par un conseiller pédagogique
- **Une formation disciplinaire** assurée par des formateurs professeurs IUFM et par des formateurs-associés professeurs en Lycée/Collège. (15 journées obligatoires et 2 journées à options)
- **Une formation transversale** assurée par des formateurs professeur IUFM et des formateurs-associés professeurs Lycée/Collège (14 demi- journées obligatoires ,2journées de tronc commun (PE/PLC/PLP), 2 ateliers obligatoires à options)
- **Un mémoire** réalisé avec l'aide d'un directeur de mémoire et du tuteur comme conseiller.
- **APP** (5 demi-journées d'ateliers de pratiques professionnelles).

LA FORMATION DISCIPLINAIRE

15 journées dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous et 2 demi-journées obligatoires à options

- *le premier contact avec les élèves, les objectifs de l'enseignement en sciences physiques*
- *atelier, consignes et élaboration d'une première séquence*
- *la pédagogie d'une séance*
- *l'évaluation, la conception ...*
- *l'expérimental en lycée et collège*
- *l'activité documentaire*
- *« le modèle en sciences »*
- *« les conceptions des élèves »*
- *présentation de séquences par les stagiaires à resituer dans une progression verticale*
- *idem*
- *EXAO en EPLE*
- *bi-disciplinaire, IDD, TPE*
- *ateliers optionnels*
- *bi-disciplinaire*
- *l'expérimental en lycée et collège*
- *le laboratoire, la sécurité*

LA FORMATION TRANSVERSALE

14 demi- journées + 4 journées Tronc Commun

Les sujets abordés

L'aide immédiate Premier contact, difficultés
personnelles,...

- **Le système éducatif**
- **L'évaluation transversale des élèves**
- **L'orientation des élèves**
- **Les théories des apprentissages**
- **Apport sur la psychologie de l'enfant et de l'adolescent**
- **Les aspects relationnels**
Communication,
Gestion des groupes,
- **L'aide à la réalisation du mémoire**
- **Les ateliers optionnels**
La voix, le geste, TICE, les zones sensibles, théâtre

,

III. Le rôle du tuteur dans sa dimension formative et sa fonction d'évaluation

DESIGNATION

Candidature : spontanée ou proposition du Chef d'établissement

Acceptation : Recteur (IPR) / Chef d'établissement/ IUFM .

Désignation : par le Recteur.

MISSION :

Pendant le stage en responsabilité

- accueillir dans l'établissement, dans le laboratoire présenter le personnel, la vie scolaire
- observer le stagiaire dans sa classe
- accueillir le stagiaire dans ses classes

On peut faire intervenir le stagiaire dans la classe du tuteur(cours, TP, exercices,...) suivant un contrat à définir avec le stagiaire en début de stage

Cette pratique accompagnée gagnera à s'installer en début d'année.

- conseiller et échanger sur les pratiques, avant et après la séance, (préparation de cours, de séquences expérimentales élaboration et correction d'évaluations ...).
- aide au mémoire dans le choix de la problématique et des expérimentations

DUREE: tout l'année, mais environ 20h, en tout début d'année

, peuvent être consacrées à :

L'observation dans la classe du tuteur

Les interventions alternées stagiaire – C.T

Les conseils et échanges

• L'OBSERVATION DU STAGIAIRE

Il doit y avoir un contrat négocié avec le stagiaire, ce contrat est évolutif

Les axes principaux peuvent être :

- Le nombre de visites mutuelles
- Les moments de concertation (lieux et fréquences)
- Les objectifs de la formation
- Les activités communes (préparation cours expériences, évaluations...)
- Les critères pris en compte dans l'évaluation finale

L'observation doit satisfaire à un double objectif :

- **atteindre une dimension formatrice**
- **permettre une évaluation objective**

On peut distinguer deux formes d'observations :

- une observation intuitive
- une observation plus instrumentée (grille)

qui peut retenir les points d'observation suivants :

la gestion de la classe et communication avec les élèves

- l'appel, le cahier de textes, gestion des retards.....
- la gestion de la prise de parole au sein d'un groupe
- les interrogations
- la transmission des consignes
- la prise en compte les différences
- l'aptitude à gérer le matériel des élèves
- la vérification des montages
- la trace écrite (collège)
- le rangement du matériel (collège).....
- la voix, la mobilité, le dynamisme

conception des situations d'apprentissage et d'enseignement

- savoir utiliser les spécificités de sa discipline pour renforcer la maîtrise de l'expression chez l'élève
- connaître les programmes
- fixer les objectifs à atteindre ainsi que les étapes nécessaires en relation avec une progression.....
- Identifier les difficultés d'apprentissage

L'aptitude à analyser sa pratique pour réguler son action

- **EVALUATION PAR LE TUTEUR**

il convient de distinguer deux niveaux :

- l'évaluation formative (les conseils tout au long du stage)
- L'évaluation sommative (le rapport) doit comporter
 - o Un axe descriptif
 - o Un axe évaluatif (évolution par rapport à une situation de départ).
 - o Un axe prospectif (avenir professionnel du stagiaire en terme de potentialités à affiner).

Les compétences évaluées :

- Maîtriser les savoirs nécessaires à la pratique professionnelle
- Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage
- Savoir conduire la classe ou le groupe d'élèves
- Savoir analyser sa pratique pour réguler son action
- Le conseiller tuteur établit un rapport qu'il remet au visiteur au cours de la deuxième visite.

IV. La certification

STAGE EN RESPONSABILITE

Validé par une commission des visiteurs, qui prend en compte

- **Le rapport du visiteur**
- **Le rapport du Tuteur**
- **Le rapport du chef d'établissement**

MEMOIRE PROFESSIONNEL

Validé lors de la soutenance, par un jury

FORMATION DISCIPLINAIRE

Validée par les formateurs, il sera tenu compte du rapport du conseiller pédagogique remis lors du stage de pratique accompagnée.

FORMATION TRANSVERSALE

Validée par les formateurs de formation transversale

Le bilan est effectué par l'IUFM qui propose ou non une validation de l'année

Le dossier est transmis au Rectorat (satisfaisant / non satisfaisant)

Le Jury d'admission EQP (juin) se prononce, propose ou non la titularisation.

Il peut y avoir éventuellement une inspection.

Pour le stagiaire agrégé

- **Même formation et première visite conseil, rédaction d'un mémoire**
- **La titularisation est faite sur inspection**